

APPEL D'OFFRES

L'Ambassade de l'Inde à Abidjan invite, par le présent Appel d'Offres les soumissionnaires éligibles à présenter leurs offres sous plis fermé pour la prestation de services de sécurité. Les offres sous plis fermés pour des services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 concernent les endroits suivants : -

- Résidence de l'Ambassadeur (India House), située au lot n°625, Ilot 18, Riviera Golf 4 Extn, 01 BP 221 Cidex 01, Abidjan ; et
- Bureaux de l'Ambassade de l'Inde - situés dans les lots n°29 et n°2, Abidjan 06, BP 318, Abidjan 06), Boulevard Usher Assouan.

Le détail des effectifs de gardes de sécurité requis à chaque adresse est indiqué ci-dessous : -

- a) Deux gardes de sécurité pendant la journée (dont un armé)
- b) Deux gardes de sécurité pendant la nuit (dont un armé)

Les spécifications de nos besoins comprennent :

- a) Empêcher toute entrée non autorisée d'une personne ou d'un objet.
- b) Patrouiller les locaux, la cour et intervenir si nécessaire.
- c) Informer la police et les autorités locales en cas d'attaque ou de situation de crise.
- d) Empêcher le stationnement non autorisé à proximité des lieux.
- e) Aider en cas d'incendie, urgence médicale ou autre urgence.
- f) Empêchez toute dégradation du mur/bâtiment ou tout manque de respect pour le drapeau national.
- g) Tenir un registre des visiteurs
- h) Vigilance et surveillance des lieux 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

2. Critères d'éligibilité :

- a) Le soumissionnaire doit avoir l'expérience de tels services depuis au moins 3 ans.
- b) Le soumissionnaire devrait avoir de l'expérience dans la prestation de services de sécurité (sensible) à des organisations, bureaux et grands établissements commerciaux,
- c) Le soumissionnaire devrait être en mesure de fournir des attestations de bonne exécution d'au moins trois organisations/entreprises.
- d) Le soumissionnaire doit fournir un numéro de TVA valide.
- e) Le soumissionnaire devrait fournir des agents de sécurité qui ont été approuvés par le département de la sécurité du gouvernement local en termes de record, de personnalité et d'antécédents. Les détails de fond du GSL ainsi qu'une preuve de vérification doivent être fournis.
- f) Les agents de sécurités proposés par le soumissionnaire doivent remplir les conditions suivantes :
 - i. Les agents de sécurité ne doivent pas être âgé de plus de 50 ans.
 - ii. Les agents doivent être en bonne forme physique et mentale et ne devront pas souffrir d'un handicap apparent, y compris l'obésité/l'embonpoint, etc.

- iii. Les agents devront maintenir une tenue correcte et une apparence générale soignée et propre.
- iv. Les agents devront posséder une formation aux tâches de sécurité de base telles que le contrôle d'accès et les contrôles anti-sabotage (de personnes, de bagages et de véhicules).
- v. Les agents devront avoir une bonne maîtrise du Français et une compréhension basique de l'Anglais.

3. Inspection des lieux par les soumissionnaires : Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent inspecter les lieux entre 14H00 et 16H00 heures afin de se familiariser avec les installations en ayant préalablement contacté le Chef de la Chancellerie - Téléphone portable : 09 87 38 73, Email : hoc.abidjan@mea.gov.in ou le Second Secrétaire (Administration) - Téléphone portable : 55 77 77 34 – Email : admn.abidjan@mea.gov.in

4. Début des prestations : Le soumissionnaire retenu devra fournir ses services opérationnels dans les 30 jours suivant l'attribution du contrat. Dans le cas contraire, l'Ambassade se réserve le droit d'annuler le contrat et de l'attribuer à un autre soumissionnaire.

5. Engagement : L'engagement du soumissionnaire (prestataire de services) sera valable pendant deux ans à compter de la date du début du service, sans révision à mi-parcours du coût des prestations.

6. Instructions pour les soumissionnaires :

- a) Les soumissionnaires devront soumettre leurs offres au plus tard le **15 mai 2019 à 17H00** à l'adresse mentionnée ci-dessous. L'Ambassade peut, à sa discrétion, prolonger le délai de soumission des offres en modifiant le dossier d'appel d'offres, auquel cas tous les droits et obligations de l'Ambassade et des soumissionnaires seront soumis au délai initial, puis prolongés.

Adresse : Chef de Chancellerie, Ambassade de l'Inde

Lot n°29, Ilot n°2, Boulevard Usher Assouan, Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire

Téléphone portable : +225 09 87 38 73

Email : hoc.abidjan@mea.gov.in

- b) Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister le **17 mai 2019 à 16H00**.
- c) Les soumissionnaires fourniront toutes les données/informations requises dans le dossier d'appel d'offre à l'entière satisfaction de l'Ambassade de l'Inde, le cas échéant l'offre sera considérée comme incomplète.
- d) Toutes les données, informations et tout autre matériel soumis par les soumissionnaires dans le cadre du processus d'appel d'offres et faisant partie du dossier d'appel d'offres restent la propriété exclusive de l'Ambassade.
- e) Un Soumissionnaire éventuel nécessitant des éclaircissements peut contacter le soussigné par écrit, par courrier, par fax ou par courrier électronique au moins trois à quatre jours ouvrables avant la date limite de soumission de l'offre.
- f) La soumission et tous les documents la concernant, échangés entre le soumissionnaire et l'Ambassade doivent être rédigés en Anglais.

- g) Les offres doivent être en devise locale (Francs CFA) uniquement. Le coût total doit inclure tous les droits et taxes de la réglementation en vigueur. Les offres doivent être valables jusqu'au 5 août 2019.
- h) L'offre ne doit contenir aucune altérations, ratures, omission ni aucun rajout après impression. Les rajouts ne seront autorisés que dans le cas de corrections souhaitées par le soumissionnaire après accord préalable de l'Ambassade de l'Inde. Dans ce cas, les corrections devront être paraphés par les personnes autorisées.
- i) Le soumissionnaire retenu ne doit pas sous-traiter aucune partie de l'étendue des services qu'il doit entreprendre sans l'autorisation écrite de l'Ambassade de l'Inde. Le soumissionnaire retenu est l'unique responsable de l'achèvement du contrat vis-à-vis de l'Ambassade.
- j) L'Ambassade se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et ne s'engage pas à accepter l'offre la moins disante.

7. Conditions de paiement : Le soumissionnaire retenu recevra le montant prévu au contrat sur une base mensuelle.